



*Tu as l'esprit d'équipe, le sens de l'équilibre, tu es agile, organisé(e) ? Alors cette option peut t'intéresser :*

# CEFA ART.45 POSEUR(SE) DE COUVERTURES NON MÉTALLIQUES

## LE MÉTIER ET LA FORMATION

La formation en CEFA Art.45 « **Poseur(se) de couvertures non métalliques** » t'apprendra à :

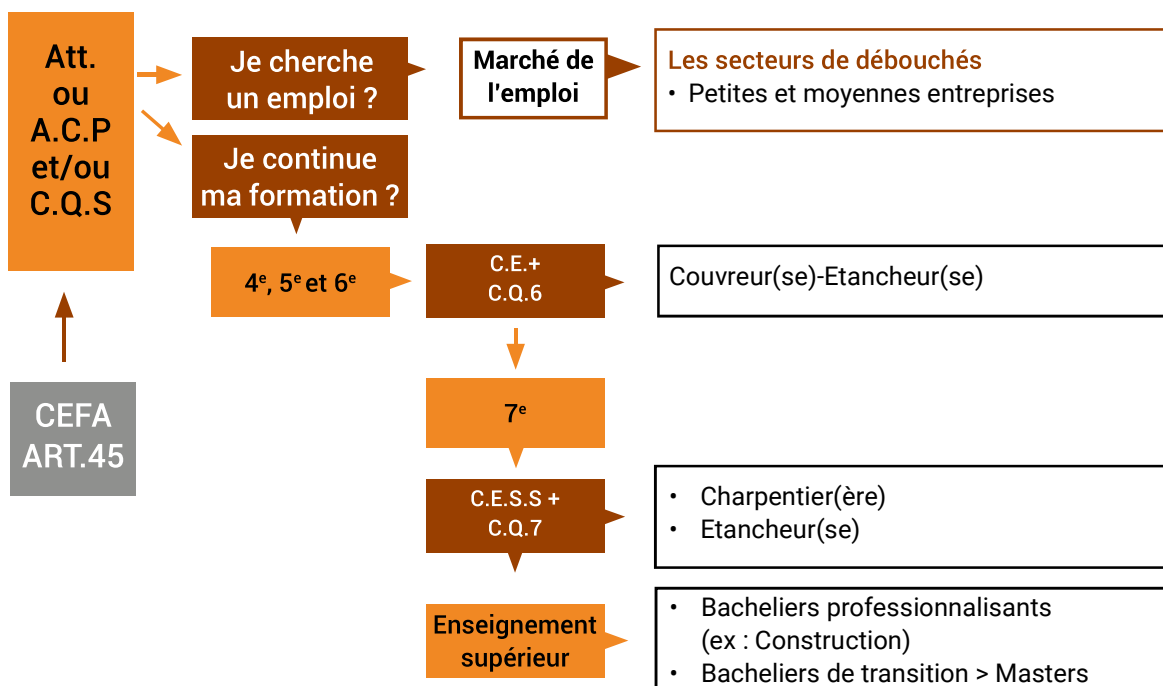
- à poser, entretenir et réparer des couvertures et d'autres types de revêtements de constructions au moyen d'ardoises, de tuiles, ... ;
- installer des gouttières et les étanchements en zinc ou autres matériaux pour l'évacuation des eaux de pluie, des fenêtres en toiture, ... ;
- installer des matériaux d'isolation, des feuilles de protection ;
- travailler des matériaux les plus divers tels que, outre les matériaux de couverture proprement dits, le bois, le zinc, le cuivre le plomb, les matières synthétiques.
- t'entraîner à des conditions physiologiques particulières de mise en œuvre ;
- ...



## CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir au minimum 15 ans et suivi au moins deux années de l'enseignement secondaire de plein exercice.

## PERSPECTIVES



Att. : Attestation de réinsertion vers une 4P de l'enseignement secondaire ordinaire ou en alternance.

ACP : Attestation de Compétences Professionnelles

CQS : Certificat de Qualification Spécifique

CQ6, CQ7 : Certificat de Qualification

CE6P : Certificat d'Études de 6<sup>e</sup> année professionnelle

## LE CEFA

C'est l'alternance entre des périodes de cours à l'école (durant 2 jours) et des périodes de formation dans une entreprise (durant 3 jours).

## LA GRILLE HORAIRE

|                                  |            |
|----------------------------------|------------|
| Formation commune :              |            |
| Français                         | 3h         |
| Mathématique                     | 2h         |
| Sciences humaines                | 2h         |
| Formation liée à la spécialité : |            |
| Couverture                       | 2h         |
| TP Couverture                    | 6h         |
| <b>Total :</b>                   | <b>15h</b> |

En fin de 3<sup>e</sup> année : Attestation de réinsertion vers une 4P

En fin de 4<sup>e</sup> année : Attestation de Compétences Professionnelles et/ou Certificat de Qualification Spécifique